



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nom de l'association : Fédération Française de Scrabble

Adresse du siège social : 22, rue Esquirol – 75013 Paris

Téléphone : 01.53.92.53.20

Courriel : info@ffsc.fr

Le 31 octobre 2024, à Aix-les-Bains (73100), les membres de l'association FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SCRABBLE se sont réunis à l'auditorium du Centre des Congrès en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président M. Christian COUVREUR.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Christian COUVREUR, Président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Validation du compte rendu de l'assemblée générale précédente ;
- Rapport moral et rapport d'activités ;
- Rapport financier ;
- Bilan à mi-mandat du Bureau Directeur ;
- Interruption pour Assemblée Générale Extraordinaire : vote d'une version mise à jour des statuts FFSc ;
- Perspectives et actions prévues pour la saison 2024-2025 ;
- Point sur les évolutions du Site Grand Public : www.ffscrabble.fr ;
- Budgets prévisionnels pour 2024-2025 et 2025-2026 ;

Fédération Française de Scrabble – 22, rue Esquirol – 75013 Paris

Tél. : 01.53.92.53.20 – www.ffscrabble.fr – info@ffsc.fr

- Questions diverses.

À l'issue du débat, le Président a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour, le nombre de voix étant de 99.

- **Validation du compte rendu de l'assemblée générale précédente**

- Contre : 0
- Abstentions : 8
- Pour : 91

- **Rapport moral**

L'assemblée générale adopte le rapport moral à la majorité de 87 voix sur 99 exprimées. Contre : 1. Abstentions : 11

- **Rapport financier**

L'assemblée générale adopte le rapport moral à la majorité de 91 voix sur 99 exprimées. Contre : 1. Abstentions : 7

Affectation du résultat : approbation à l'unanimité.

Déroulement des autres points de l'ordre du jour.

- **Bilan à mi-mandat**

- **Perspectives et actions prévues pour la saison 2024-2025**

- **Point sur les évolutions du Site Grand Public**

Une présentation PowerPoint des principales évolutions du Site Grand Public est projetée, assortie des explications sur les changements effectués et les perspectives d'évolutions.

L'ajout d'une page destinée aux jeunes a été réalisé avec la participation active de la DNSJS.

Modification de la page « Trouver un club » avec moteur de recherche dynamique intégré.

La partie Jeux a été totalement revue et étoffée permettant de faire des parties diverses en ligne avec possibilité d'impression papier.

L'intégration de la rubrique « HEXAGONAL » de Scrabblerama est effective. Les

correspondants régionaux peuvent mettre en ligne textes et images quand ils le veulent.

Modification de la partie « Kiosque » permettant l'accès aux publications : Scrabblorama, Caramels Infos, plaquettes, ...

Partie « Presse » présentant les articles parus dans presse quotidienne régionale.

On note une légère augmentation de la fréquentation de ce site mais des progrès sont attendus grâce notamment aux campagnes publicitaires en cours avec Mediaposte.

- **Budgets prévisionnels pour 2024-2025 et 2025-2026**
- **Questions diverses : les interventions majeures sont reprises ci-dessous**

A - Remarques du Comité R

1. Une assemblée Générale doit faire l'objet d'un procès-verbal et non d'un compte rendu comme cela a été le cas jusqu'à présent. Les questions et remarques clés faites en assemblée doivent être retracées. Le document doit être signé et les pages numérotées.
C'est donc l'objet de ce PV de « rectifier le tir ». Toutes les annexes présentent tout ce qui a été détaillé en réunion.
2. On fait dire aux nombres ce qu'on veut et si la Bretagne a le plus grand nombre de licenciés, bravo pour eux, mais il ne faut pas s'arrêter à ce nombre pour prendre en exemple ce comité, car il faut rapporter ce nombre à la population totale du territoire concerné. On s'apercevra alors que le classement et l'exemple que vous donnez systématiquement n'est peut-être pas le meilleur. Beaucoup de choses sont faites dans différents comités. Personnellement je préfère passer du temps sur le terrain et favoriser des actions locales, plutôt que de communiquer sur tout ce qu'on fait à la fédé. Il y a des présidents de comité encore en activité et notre temps n'est pas extensible.
3. Vous avez dit que des subventions de 300€ pour l'organisation nationale d'une épreuve classique et 500€ pour le duplicate ont été votées. Par qui ? Car je n'ai aucun souvenir d'un tel vote en conseil d'administration or il me semble que l'aspect financier de telles aides relève de ses missions. C'est la

première année d'ailleurs qu'en juin, aucun tarif n'a été voté en CA, alors que ça fait partie de ses attributions (que les tarifs changent ou pas).

Ces subventions ont été décidées en séminaire BD en août 2024 pour répondre aux demandes légitimes de certains organisateurs. Nous ferons valider des éléments définitifs en CA en janvier 2025

4. Certains membres du bureau actuel avaient demandé aux membres de l'ancien bureau directeur de fournir lors des CA un bilan provisoire afin de mieux suivre l'évolution des finances. Si c'était possible avant, ce devrait l'être également maintenant. Vous annoncez que la commission finance a établi un bilan de mi-saison sur l'ensemble des comptes. Alors pourquoi, lorsqu'en juin, on a demandé à avoir un bilan provisoire de cette saison, il nous a été répondu que ce n'était pas possible ?

Le bilan à mi-saison, que nous faisons pour la première fois, n'incluait pas des épreuves majeures à suivre (Vichy, CDM à Montauban...) et ne nous semblait pas parlant/engageant. Il annonçait un bénéfice de l'ordre de 200K€ à date (ce qui n'a pas été le cas en fin de saison), ce qui permettait seulement de montrer que nous n'étions pas « en dérive », ce qui était tout à fait nécessaire en matière de suivi. Nous publierons les informations pour la nouvelle saison comme il se doit.

5. La FFSc n'a pas respecté les modalités d'élection du CNEDD conformément au règlement validé.

Nous avons proposé de nouvelles modalités de vote pour améliorer la procédure en regard des réalités opérationnelles. La grande majorité des représentants des Comités et Ligues ont voté selon les nouvelles dispositions de vote proposées et les membres du CNEDD ont été élus légitimement et ils sont pleinement opérationnels pour tout dossier à traiter.

B - Questions du Comité F

1. Avancée de DupliGest ?

La priorité informatique a été l'amélioration de DupliTop9. Un informaticien intervient en complément comme prestataire pour finaliser la résolution des bugs de D9 d'ici la fin de l'année. Ces travaux sont nécessaires aussi pour répondre aux questions/demandes d'évolutions des autres fédérations. Une nouvelle version de DupliGest déjà « solide » et opérationnelle est disponible depuis le début de la saison, même si on la qualifie encore de version « bêta ». Les bugs

résiduels seront corrigés dès leur détection et elle sera progressivement enrichie des fonctionnalités manquantes : envoi des résultats sur le serveur fédéral, gestion des tournois en paires, gestion des qualifications Interclubs.

Y a-t-il des consignes d'utilisation pour les épreuves par centres ?

Réponse apportée dans ce PV post AG : Des précisions seront apportées progressivement dès que toutes les fonctionnalités seront opérationnelles et que les modes opératoires seront complétés.

2. La subvention aux organisations existe-t-elle toujours ? (Open de France 2023 à Grenoble)

Le BD a validé ce type de subventions : 300€ pour une épreuve classique, 500€ pour une épreuve duplicate.

3. Ajouter le numérique, c'est bien, mais pourquoi imposer la connexion à tous pour tout ?

- a. Serait-il possible que les clubs n'aient à renouveler leur clé d'activation qu'une seule fois par an ? Certains doivent emporter l'ordi du club à la maison pour se connecter.

- b. Idem pour les licenciés

Non, il faut une sécurité et une seule validation par an ne serait pas suffisante pour les clubs ni pour les personnes.

4. Scrabblorama

- a. Possibilité d'imprimer les jeux depuis le SGP ?

- **Oui**

- b. Appropriation des articles pour le SGP. Information ou demande préalable ?

Réponse apportée dans ce PV post AG : le dispositif mis à disposition des chroniqueurs sur le site sera optimisé à la demande au fur et à mesure si le processus proposé ne convient pas ou n'est pas jugé optimal.

- c. Avancée de la réflexion sur son avenir ?

Le groupe de travail piloté par Jacques Lachkar vient de commencer ses réflexions. Des propositions ont été formulées qui seront discutées en réunion prochainement. Les propositions du groupe de travail seront exposées lors du CA de janvier 2025.

5. Licenciés Loisir

- a. Quelle visibilité dans SIGLES pour les comités ? pour les organisateurs de tournois ?

Pour l'instant, ils apparaissent sans place, donc hors classement, dans la liste de chaque club. Un nouveau classement sera publié une semaine après Aix, où les licenciés Loisir auront disparu.

Séverine note de préparer une liste disponible sur SIGLES Complet.

- b. Sont-ils autorisés à jouer en open dans les tournois ?
Problème d'assurance ?

Réponse apportée dans ce PV post AG : Ils peuvent jouer en open mais leurs résultats ne seront de fait pas pris en compte. Pas de problème d'assurance puisqu'ils sont licenciés (couverture MMA incluse).

- c. Ils sont autorisés à arbitrer mais pas à télécharger des parties, pourquoi ?

Quelle hiérarchie est faite entre les "compétitions officielles de la FFSc" et les autres ?

Comment justifier l'incitation à l'usurpation d'identité ? "Ils n'ont qu'à arbitrer sous le nom de quelqu'un d'autre" (qui lui, sera Premium, et donc peut jouer ces parties)

Confirmation de la différence entre licenciés Loisir et Premium : "si on veut arbitrer, c'est qu'on est compétiteur, donc on prend une licence Premium". C'est aux clubs ou aux comités de payer la différence pour des licenciés qui ne font qu'arbitrer.

6. "Bien accueillir les nouveaux licenciés" : pourquoi avoir arrêté de leur envoyer la carte-licence ?

Réponse apportée dans ce PV post AG : la carte de licence n'a plus aucune utilité. Il est pertinent plutôt d'enrichir la communication envers les licenciés avec des contenus ad hoc, comme par exemple le Livret du Licencié qui permet d'expliquer quels sont tous les services offerts par la Fédération et comment les utiliser.

7. Y aura-t-il un point sur le CNEDD, même si ça ne figure pas dans l'ordre du jour ? (aucune publication sur le site)

Réponse apportée dans ce PV post AG : Toutes les informations sur le CNEDD sont disponibles sur le site fédéral :

<https://www.ffsc.fr/contact.php?page=ethique>

8. Finances

- a. Les tableaux Excel permettant de visualiser plus facilement l'ensemble du résultat et de bien voir l'évolution des charges et produits seront-ils distribués à l'entrée de l'auditorium ?

Le fichier Excel avec la balance 2023 2024 sera envoyé en même temps que le PV de l'Assemblée

- b. CdM : le déficit annoncé à moins de 10k€ inclut-il les factures en attente (36k€) ?

Dans les charges exceptionnelles (58k€) comptées à part, combien relèvent des CdM ?

Quel est le déficit réel si on doit ajouter ces différentes

charges ?

Réponse apportée dans ce PV post AG : détail des comptes du CDM

Date	Pièce	Journal	Libellé	Débit																
	Compte n° 625640000000		CHPT DU MONDE LOCATIONS																	10161,85
	Compte n° 625640100000		CHPT DU MONDE ARBITRAGE (indemnités + frais hôtel ou logement) - 5000€ du subvention																	30421,35
																				rq : les 5000€ de subv de la FIF sont dans ce poste, considérés comme servant à l'organisation
	Compte n° 625640200000		CHPT MDE PRESTA/SPECTACLE																	15901,49
	Compte n° 625640400000		CHPT MONDE - TROPHÉES DOT MERITE																	6445,66
	Compte n° 625640500000		CHPT MONDE - DOTATION COMMUNE																	7479
	Compte n° 625640600000		CHPT MONDE RAMASSEURS/TABLEAUX																	3550
	Compte n° 625640700000		CHPT DU MONDE SEJ JEUNES																	13999,31
	Compte n° 625640800000		CHPT MONDE - COM TPE																	170,59
	Compte n° 625640900000		CHAMP. DU MONDE - DIVERS (papeterie, brochures, journal, divers achats)																	6400,32
			Total du Grand-Livre																	94529,57
	Compte n° 758040000000		CHAMPIONNAT DU MONDE																	86456,16
			DID E2EID-18849884 VIREMENT SUBVENTION NEPTUNE OIL																	5000
			EDITIONS LAROUSSE SASU 10000012441662 N(O) FFSCCO																	1000
			Inscriptions et séjour des jeunes																	80456,16
			rq : le séjour des jeunes s'autofinance en intégralité																	
																				solde -8079,41

- c. Que sont les "Tournois solidaires" ? (pas de semaine de solidarité et s'il y en a, cela ne rapporte a priori pas de produits associés)
Erreur d'énoncé : il ne s'agit pas de tournois solidaires mais des e-tournois
- d. Comment justifier l'arrêt de Scrabblorama par la baisse des ventes alors que cette baisse est la conséquence logique de l'ordre d'arrêter la publication ?
Réponse apportée dans ce PV post AG : le sujet a déjà été expliqué en AG et en CA. La majorité des rubriques de Scrabblorama est en cours de reprise sur le Site Grand Public. Le Groupe de Travail en cours va définir une nouvelle revue plus adaptée à notre besoin que l'on mettra en œuvre en 2025

C- Intervention complémentaire de Daniel Fort

- Quelles sont les actions envisagées en 2025 pour soutenir les clubs dans leur fonctionnement au quotidien et pour aider les Comités à créer de nouveaux clubs
Plusieurs actions ont déjà été menées avec la rédaction de différents livrets didactiques : pour les licenciés, pour les présidents de clubs et pour les arbitres... Leur visibilité sur les sites sera améliorée
Un portail de support a été créé : [Hotline](#) | [Fédération Française de Scrabble](#)
Les prochaines actions de développement et d'aide aux Comités seront discutées lors du CA de janvier à Bourges. On pourra notamment échanger sur la pertinence de remettre en place une journée de type « Fête du Scrabble »

D- Question du Comité P

- Ne pourrait-on pas décaler les jours prévus pour la finale du Championnat de France des S4 pour que les participants puissent honorer leur qualification
Les possibilités d'adaptation de la semaine à Vichy sont réduites, mais seront

néanmoins analysées pour la prochaine édition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Paris le 8 décembre 2024



Christian COUVREUR
Président de séance



Jean-Jacques CAPDEVILLE
Secrétaire de séance